



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **SNEIP CGT Enseignement Privé**

SNEIP CGT - 263 rue de Paris – case 544 - 93 515 Montreuil cedex  
contact@cgt-ep.org - 01 42 26 55 20

**« Le caractère propre des écoles Diwan, c'est l'immersion dans la langue bretonne. Notre caractère propre à nous, c'est l'immersion dans l'évangile de Jésus-Christ. C'est ça notre caractère propre. »**

Le 23 septembre dernier, c'est sur cette affirmation de Philippe Delorme que s'est terminée la conférence de presse de rentrée de l'Enseignement catholique. Le Secrétaire Général y a évoqué, entre autres sujets, la laïcité dans l'Enseignement catholique privé sous contrat.

*"L'Enseignement Catholique défend vigoureusement la laïcité et la neutralité de l'État mais cette neutralité ne peut pas être celle de la société, ni de nos écoles, ni des personnels qui y travaillent, qu'ils soient salariés ou enseignants".*

Même en utilisant les précautions d'usage du type "nous respectons la liberté de conscience de chacun", de tels propos sont inacceptables. L'enseignement, dans les établissements privé sous contrat d'association avec l'État, reste sous la juridiction de l'État. Dans ce sens il est impossible d'accepter les propos du SGEC qui entend "vivre pleinement la laïcité mais en ayant quelque chose de différent à proposer" ou qui écrit "on ne vit pas la laïcité de la même façon".

Nous rappelons que les AESH et enseignant·es des établissements privés sous contrat d'association ont un statut d'agent public. À ce titre, afin d'assurer aux élèves un cadre apaisé, propice aux apprentissages et à l'écart de tout prosélytisme, ils doivent respecter le principe de neutralité, premier pilier de la laïcité.

Il est inquiétant d'apprendre que l'Enseignement Catholique refuserait les formations Education nationale sur ce thème car dans les établissements catholiques, on ne vivrait pas « la laïcité de la même façon" et qu'on ne pourrait donc pas « bénéficier du même type de formation ». Le SGEC prévoit – en conséquence - de mettre en place des formations « spécifiques » sur la laïcité proposées à tous les personnels (salarié·es et enseignant·es) à l'initiative de Formiris et du Collège employeur.

La CGT Enseignement Privé exige que tou·tes les enseignant·e, du privé sous contrat comme du public, bénéficient d'une formation commune sur un sujet aussi important.

Nous nous opposons à l'existence de formations spécifiques "Personnels de l'Enseignement Privé" : cela constituerait un nouveau maillon d'un séparatisme que nous combattons.

Montreuil, le 27 septembre 2021